



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bovins

Question au Gouvernement n° 2134

Texte de la question

M. le président. La parole est à Mme Evelyne Guilhem.

Mme Evelyne Guilhem. Ma question s'adresse à M. Philippe Vasseur. La mission d'information parlementaire sur la crise liée à l'ESB - appelée communément crise de la vache folle - que j'ai présidée, a adopté hier son rapport. Cette mission a travaillé dans la sérénité. Je tiens à remercier tous ses membres qui ont été assidument présents et à rendre hommage au rapporteur, M. Mattei.

Sur ce dossier, nous sommes tous conscients qu'il faut maintenant oeuvrer dans trois directions. Première direction: assurer des approvisionnements dans une grande sécurité et des contrôles sanitaires avec la plus grande efficacité. Deuxième direction: favoriser la politique de qualité engagée par nos éleveurs qui consentent depuis très longtemps de grands efforts dans ce sens. Troisième direction: assurer une réelle transparence du marché de la viande bovine et une information toujours plus grande des consommateurs qui deviennent légitimement exigeants, et nous sommes tous des consommateurs.

Quelles initiatives le Gouvernement entend-il prendre sur le plan européen afin d'éviter que la libre circulation des marchandises ne se fasse au détriment de la santé publique ? Quelles mesures enfin entendez-vous prendre pour aider la filière bovine à développer une politique de qualité, comme celle qu'elle vient d'engager en annonçant notamment la création d'un nouveau label qui viendra conforter ceux déjà existants ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur.

M. Yves Galland, ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. Madame le président de la mission d'information, vous avez tout à fait raison sur un point: dans la crise de la vache folle, seule la transparence permettra de rétablir la confiance. C'est pourquoi Philippe Vasseur, Hervé Gaymard, François d'Aubert et moi-même avons mené un ensemble de 20 000 contrôles sur tous les acteurs de la filière bovine, et les résultats ont été instantanément reperçus sur le consommateur. C'est ainsi que, il y a quelques semaines à peine, nous avons interdit et fait retirer de la circulation quelques conserves...

M. Jean-Claude Lefort. Quelques conserves ?

M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur... à base de viande, qui posaient précisément problème.

Nous avons suivi comme vous l'avez vous-même indiqué, les recommandations du comité d'experts présidé par le professeur Dominique Dormont. Tous les rapports de ce comité ont été transmis à la Commission pour être examinés par le comité scientifique vétérinaire, ainsi d'ailleurs que par le comité multidisciplinaire mis en place au niveau européen à la demande de la France.

On peut regretter très clairement que l'Union européenne n'ait pas été capable de réagir suffisamment vite pour mettre en place les mesures indispensables à la protection des consommateurs.

M. Jean-Claude Gayssot. C'est la loi du marché !

M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. Personne ne nous fera croire que, si des bovins ou des farines britanniques ont pu librement circuler en Europe, il n'est pas possible de mettre en place un dispositif de surveillance sur le plan européen.

Un système d'évaluation scientifique doit permettre de contrôler l'application des réglementations dans les

différents Etats membres. Les propositions présentées par la mission que vous presidez, madame le député, sont, à ce titre très intéressantes, qu'il s'agisse de l'évaluation scientifique ou de la création d'un corps de contrôle communautaire. Nous les examinerons, et Philippe Vasseur en premier, avec la plus grande attention. M. Louis Mexandeau. Arrêtez-le, il n'intéresse personne ! M. le président. Monsieur Mexandeau, je vous en prie ! M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. S'agissant des mesures destinées à aider les professionnels à poursuivre une politique de qualité, Philippe Vasseur approuve totalement la nouvelle démarche de l'interprofession bovine qui, hier même, a lancé le nouveau label «Qualités critères contrôlés» pour compléter le dispositif VBF. Nous sommes en effet totalement convaincus de la nécessité d'une information fiable et contrôlée du consommateur; nous continuerons de nous battre à Bruxelles comme nous le faisons déjà pour que sur le plan européen soient prises des mesures de traçabilité et d'étiquetage. Ou les animaux sont-ils nés, ou ont-ils été engraisés, ou ont-ils été abattus ? Autant d'informations garantissant au consommateur qu'il bénéficie du maximum de précautions. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à Mme Evelyne Guilhem. Mme Evelyne Guilhem. Ma question s'adresse à M. Philippe Vasseur. La mission d'information parlementaire sur la crise liée à l'ESB - appelée communément crise de la vache folle - que j'ai présidée, a adopté hier son rapport. Cette mission a travaillé dans la sérénité. Je tiens à remercier tous ses membres qui ont été assidument présents et à rendre hommage au rapporteur, M. Mattei. Sur ce dossier, nous sommes tous conscients qu'il faut maintenant œuvrer dans trois directions. Première direction: assurer des approvisionnements dans une grande sécurité et des contrôles sanitaires avec la plus grande efficacité. Deuxième direction: favoriser la politique de qualité engagée par nos éleveurs qui consentent depuis très longtemps de grands efforts dans ce sens. Troisième direction: assurer une réelle transparence du marché de la viande bovine et une information toujours plus grande des consommateurs qui deviennent légitimement exigeants, et nous sommes tous des consommateurs. Quelles initiatives le Gouvernement entend-il prendre sur le plan européen afin d'éviter que la libre circulation des marchandises ne se fasse au détriment de la santé publique ? Quelles mesures enfin entendez-vous prendre pour aider la filière bovine à développer une politique de qualité, comme celle qu'elle vient d'engager en annonçant notamment la création d'un nouveau label qui viendra conforter ceux déjà existants ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.) M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. M. Yves Galland, ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. Madame le président de la mission d'information, vous avez tout à fait raison sur un point: dans la crise de la vache folle, seule la transparence permettra de rétablir la confiance. C'est pourquoi Philippe Vasseur, Hervé Gaymard, François d'Aubert et moi-même avons mené un ensemble de 20 000 contrôles sur tous les acteurs de la filière bovine, et les résultats ont été instantanément reperçus sur le consommateur. C'est ainsi que, il y a quelques semaines à peine, nous avons interdit et fait retirer de la circulation quelques conserves... M. Jean-Claude Lefort. Quelques conserves ? M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur... à base de viande, qui posaient précisément problème. Nous avons suivi comme vous l'avez vous-même indiqué, les recommandations du comité d'experts présidé par le professeur Dominique Dormont. Tous les rapports de ce comité ont été transmis à la Commission pour être examinés par le comité scientifique vétérinaire, ainsi d'ailleurs que par le comité multidisciplinaire mis en place au niveau européen à la demande de la France. On peut regretter très clairement que l'Union européenne n'ait pas été capable de réagir suffisamment vite pour mettre en place les mesures indispensables à la protection des consommateurs. M. Jean-Claude Gayssot. C'est la loi du marché ! M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. Personne ne nous fera croire que, si des bovins

ou des farines britanniques ont pu librement circuler en Europe, il n'est pas possible de mettre en place un dispositif de surveillance sur le plan européen.

Un système d'évaluation scientifique doit permettre de contrôler l'application des réglementations dans les différents États membres. Les propositions présentées par la mission que vous presidez, madame le député, sont, à ce titre très intéressantes, qu'il s'agisse de l'évaluation scientifique ou de la création d'un corps de contrôle communautaire. Nous les examinerons, et Philippe Vasseur en premier, avec la plus grande attention.

M. Louis Mexandeau. Arrêtez-le, il n'intéresse personne !

M. le président. Monsieur Mexandeau, je vous en prie !

M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. S'agissant des mesures destinées à aider les professionnels à poursuivre une politique de qualité, Philippe Vasseur approuve totalement la nouvelle démarche de l'interprofession bovine qui, hier même, a lancé le nouveau label «Qualités critères contrôlés» pour compléter le dispositif VBF. Nous sommes en effet totalement convaincus de la nécessité d'une information fiable et contrôlée du consommateur; nous continuerons de nous battre à Bruxelles comme nous le faisons déjà pour que sur le plan européen soient prises des mesures de traçabilité et d'étiquetage. Ou les animaux sont-ils nés, ou ont-ils été engraisés, ou ont-ils été abattus ? Autant d'informations garantissant au consommateur qu'il bénéficie du maximum de précautions. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Données clés

Auteur : [Mme Guilhem Évelyne](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2134

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : finances et commerce extérieur

Ministère attributaire : finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 1997, page 141

Réponse publiée le : 16 janvier 1997, page 141

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 16 janvier 1997